Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 026-212602510-20261030-48_2026-DE

DM n°48-2026

Séance du 30 octobre 2026

Nombre des membres :
- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 11
- votants 11

Date de convocation : 26/10/2026 Date d'affichage : 26/10/2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Thibaut BASTET, dans la salle du conseil et des associations, au nombre prescrit par la loi, le trente octobre deux mil vingt-six à 19 h 00.

Présents : Mmes LACOUR Christelle – LONGET Nadia – MARTIN Sylvie
Mrs ANTOINE Manuel – BAUR Sébastien - BRACHET Florian - CHARRAS Mathieu – LAGRANGE Olivier - LEYDIER Hervé - NOURI Gebriel Malik

Secrétaire de séance : Mme LACOUR Christelle

Objet : Approbation du règlement et consignes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les services techniques et administratifs au 1er novembre 2026

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1321-1 à L1322-4 du code du travail,

Vu l'avis favorable du CST en date du 21 septembre 2026,

Le règlement intérieur dans la fonction publique est un document de synthèse qui recense et organise les règles de vie collective applicables à l'ensemble des agents au sein d'une collectivité ou d'un établissement public, quel que soit leur statut (fonctionnaires ou contractuels).

Le règlement intérieur aborde plusieurs thématiques pratiques concernant tous les agents de l'établissement, quel que soit leur statut dans le cadre de l'exercice des missions qui leur sont confiées, sous l'autorité territoriale :

- **L'hygiène et la sécurité,**
- **La santé au travail,**
- **L'organisation du travail,**
- **La discipline.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** ce règlement et consignes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les services techniques et administratifs au 1er novembre 2026 en annexe,

- **INTEGRE** cet outil d'accueil pour faciliter l'adaptation des nouveaux agents aux habitudes et au cadre de travail de la structure,

.../...

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 026-212602510-20261030-48_2026-DE

DM n°48-2026

Séance du 30 octobre 2026

- **DEMANDE** à Monsieur Le Maire que ce règlement soit affiché dans les locaux administratifs et mis en ligne sur le site internet

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,
Thibaut BASTET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication